



Recours certificat irreouvrabilité

Par **msdiaw**, le **02/10/2012** à **15:57**

Bonjour,rnrnJ'ai eu un litige en 2008 avec une société de vente de meubles, qui a été condamnée à me verser des dommages et intérêts.rnrnCette société a été mise en liquidation et cela est géré par une étude (à laquelle j'ai payé plus de 200 euros de frais).rnrnMalgré des relances incessantes, depuis 3 ans je n'ai eu aucune information de la part de cette étude concernant l'état d'avancement de mon dossier.rnrnJe leur ai envoyé dernièrement un mail et pour seule réponse voila le message que j'ai reçu rn "**En l'état actuel de ce dossier, je vous informe que les créanciers de votre rang n'ont aucun espoir de répartition.rnCETTE REPONSE VAUT CERTIFICAT D'IRRECOUVRABILITE.rnVeuillez accepter mes excuses pour ce mode de réponse utilisé dans le seul souci de vous fixer rapidement.**"rnrnQu'est ce que cela veut dire? et quels sont mes recours possibles?rnrnMerci d'avance pour votre réponse.

Par **pat76**, le **02/10/2012** à **16:37**

BonjourrnrnVous aviez saisi le liquidateur judiciaire qui avait été désigné par le Tribunal de Commerce dans les 2 mois au plus tard de la parution de la mise en liquidation judiciaire, au BODACC, pour signalé votre créance?rnrnVous n'avez malheureusement pas une créance privilégiée. le liquidateur judiciaire devra payer avec les sommes qu'il obtiendra de la liquidation les créanciers privilégiés (URSSAF, Trésor Public, Salariés).rnrnLa réponse de l'étude est très signaficatrice.rnrnVous n'avez quasiment aucune change d'obtenir quoi que ce soit.rnrnComme que vous l'ai précisé, vous n'êtes pas un créancier privilégié.

Par **msdiaw**, le **03/10/2012** à **21:49**

Merci pour cette réponse rapide. rnJ'aurais souhaité savoir si je peux récupérer au mois une partie ou la totalité des fais qui mont été facturés par l'étude?

Par **pat76**, le **04/10/2012** à **13:20**

BonjourrrnrnC'est l'étude du liquidateur judiciaire qui vous a facturé des frais parce que vous avez signalé votre créance?